



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

BULLETIN RETRAITÉ·ES



Sommaire

ÉDITO

- La rupture dans la continuité ?

SANTÉ

- Qui paie quoi ?

SANTÉ - SÉCURITÉ SOCIALE p.4

- Naissance de la Sécu
- Les médicaments : un scandale !
- La radiologie est très lucrative...

BRÈVES D'ACTU

- Mon coup de gueule !
- Salaires et syndicalisation
- Le cadeau empoisonné que Bayrou envisageait pour les retraité·es
- Le plus ensemble possible

DROIT INTERNATIONAL ET GAZA

- Palestine : l'urgence de la paix

SYNDICALISATION

- La syndicalisation au 1er juillet
- Bulletin de syndicalisation

CULTURE

Livres :

- « Plus loin qu'ailleurs » de Christophe Chabouté
- « Nous traverserons des orages » d'Anne-Laure Bondoux

Cinéma :

- Le 48^{ème} festival du film italien de Villerupt (54)
- La 36^{ème} édition du festival du film arabe de Fameck (57)

p.2

p.3-4

p.5

p.6

p.7

p.8

ÉDITO

La rupture dans la continuité ?

A

près le vote de l'Assemblée qui a refusé d'accorder sa confiance à Bayrou sur son projet de budget, E. Macron a nommé Lecornu, premier ministre. Ce dernier, lors de la passation a indiqué se positionner en rupture par rapport à son prédécesseur. Mais de quelle rupture s'agit-il ? Une rupture dans les liens discrets mais réels avec le Rassemblement national ? une rupture avec la politique menée par Macron et qu'il a accompagnée très directement ? Personne à cette heure ne sait ni ne voit de quelle rupture il est question. Pourtant, c'est de cette dernière dont nous avons besoin et que nous portons. Abroger la réforme des retraites, construire un budget qui réponde aux besoins sociaux de la population, qui lutte activement contre les inégalités. Justice sociale et justice fiscale doivent être les moteurs d'une véritable rupture. Mais il faudrait être naïf pour croire qu'un très proche de Macron puisse s'en émanciper à ce point. Pour l'heure, les orientations budgétaires construites sous Bayrou ne sont pas remises en cause (hormis le hochet des deux jours fériés supprimés). Services publics, Fonction publique et l'ensemble des agent·es restent dans le viseur, la protection sociale attaquée, les retraité·es ciblé·es...

Les mouvements des 10 et 18 septembre, par leur ampleur, ont montré que la colère sociale est grande et les attentes très fortes. Ces réussites sont le starter d'une mobilisation qui doit perdurer et gagner encore en vigueur. Le rôle du syndicalisme est important dans la période pour engager le monde du travail dans la lutte aux côtés et avec les collectifs de lutte qui émergent un peu partout en France. Les jeunes, les actif·ves, les retraité·es (non moins actif·ves quoi qu'en pense le gouvernement), les sans-emploi... Nous sommes tous et toutes concerné·es. C'est de notre avenir et de nos conditions de vie dont il s'agit, et se battre pour qu'il soit meilleur est essentiel. La bataille sera peut-être longue mais les perspectives électives qui approchent doivent nous permettre de peser lourdement pour que de vraies ruptures puissent s'opérer ! !

Édito écrit le 21 septembre 2025

Benoît HUBERT
co-secrétaire général



SANTÉ : QUI PAIE QUOI ?

La généralisation du tiers payant, la gestion, par délégation, des dépenses de santé des personnels de l'EN par la MGEN, les restes à charge de l'assuré·e, les dépassements d'honoraires, ces dispositifs complexifient entre autres le système de financement des soins et sa compréhension. Vous consultez, êtes hospitalisé·ée, vous avez un examen médical (analyse, radio ou autre), vous recevez des services d'un auxiliaire de santé, un traitement médicamenteux vous est prescrit... Tout cela a un coût. En fait, qui paie quoi ?

LA « SÉCU »

Crée en 1945 sur la base du programme du Conseil National, elle est fondée sur la solidarité – chacun·e contribue en fonction de ses capacités – et l'égal accès aux soins pour tous et toutes. À l'origine elle est financée sur la base des cotisations sociales (part patronale, part salarié·e). Soulignons un fait essentiel : la cotisation patronale est une part du salaire, mise en commun (= socialisée) et perçue de façon différée.

Le mouvement mutualiste, refusant la mise en place d'un système unique géré par la Sécu et n'acceptant pas de se limiter à la prévention, est à l'origine du système à deux étages : Sécu + complémentaires santé (Mutuelles).

Le patronat, et les forces politiques « libérales » remettent en cause rapidement et limitent le rôle de la Sécu pour deux raisons : réduire voire supprimer leur part de financement et ouvrir le plus largement possible le marché des soins au secteur privé. **La mise en place de la PSC obligatoire pour les salarié·es, d'abord du privé, puis désormais des 3 Fonctions Publiques participe de ce mouvement.**



Où en est-on ? À force de déremboursements, suite aux réductions des cotisations patronales, aux transferts du financement sur la fiscalité au détriment des cotisations, **la part du financement des dépenses de santé repose de plus en plus directement ou indirectement sur les assuré·es.**

LES MUTUELLES

Elles constituent le deuxième étage de la prise en charge financière des soins. Les collègues qui adhèrent à une autre mutuelle que la MGEN - compagnie d'assurance, institution de prévoyance, établissements bancaire - distinguent sans-doute bien ce niveau de prise en charge.

Or, comme l'a confirmé l'enquête santé que nous avons réalisée, l'essentiel d'entre nous adhèrent à la MGEN. Cela entraîne parfois de la confusion : « la MGEN rembourse ! » entend-on.

Non, regardez bien vos fiches de remboursement de soins. Y sont nettement identifiés :

- la part de remboursement Sécurité Sociale,
- la part de remboursement MGEN,
- le reste à charge de l'assuré·e.

Compte tenu des diminutions de prise en charge par la Sécu (60 % pour les soins courants – 100 % pour les ALD et la maternité), **les mutuelles ont à charge une part croissante du financement, qu'elles répercutent sur le tarif des cotisations.**

À la fin, c'est nous qui payons !

L'ASSURÉ·E⁽¹⁾

Ce qui n'est pris en charge ni par la Sécu, ni par la mutuelle, reste donc à



charge directe de l'assuré·e. Comme dit plus haut, cette part du financement-là est en augmentation constante depuis des décennies et de plus en plus fortement. **Cela risque encore d'augmenter si le budget à venir s'inscrit dans la continuité du projet Bayrou.**

Dans une logique opposée, **la FSU et d'autres organisations syndicales revendiquent une prise en charge à 100 %, par la Sécu, des soins prescrits.** Cela implique évidemment des propositions et choix différents sur le financement, le rôle et la place des mutuelles.

Ce dossier de la santé est essentiel. Nous devons le travailler, le populariser, nous mobiliser pour la prise en charge de nos propositions.

Christine CHAFIOL, Roland ROUZEAU

(1) Nous reviendrons dans un prochain numéro sur le détail et les composantes de ce financement de la Sécu.

NAISSANCE DE LA SÉCU

De l'adoption, le 15 mars 1944, du programme du CNR (Conseil National de la Résistance) au 19 octobre 1945, date à laquelle le gouvernement provisoire institue officiellement par ordonnance le régime général de la Sécurité Sociale, à nos jours, nous ne pouvons que constater que les gouvernements successifs n'ont cessé d'affaiblir cette avancée sociale unique dans le monde.

Qui connaît Ambroise Croizat ? Peu d'entre nous. Il fût, avec d'autres, dont Pierre Laroque, Directeur général de la Sécurité Sociale, l'artisan de la mise en œuvre de la loi votée le 19 octobre 1945.

Cet ouvrier engagé, dans les luttes sociales depuis les années 1920 a joué un rôle éminent dans la mise en place de réformes sociales, comme syndicaliste puis Ministre communiste du travail nommé par le Général de Gaulle le 21 novembre 1945. Dès les premières semaines il n'a cessé d'assurer la mise en application du plan de Sécurité Sociale voté par l'assemblée consultative.

Il s'est heurté aux forces politiques et mercantiles qui voulaient affaiblir la partie du plan concernant les structures et le pouvoir. Les assurances privées à but lucratif, le clergé relayé par le MRP et la CFTC, le patronat (qui perd le versement des allocations et par là même son pouvoir sur les salariés) s'oppose



à l'élection pour la gestion des caisses. Par ailleurs, les cadres, les professions libérales, les agriculteurs s'en excluront et même la mutualité française.

Pour A. Croizat, 1946 est l'année de tous les dangers, il doit construire, avec les forces militantes de la CGT, en quelques mois, les quatre piliers de la sécurité sociale :

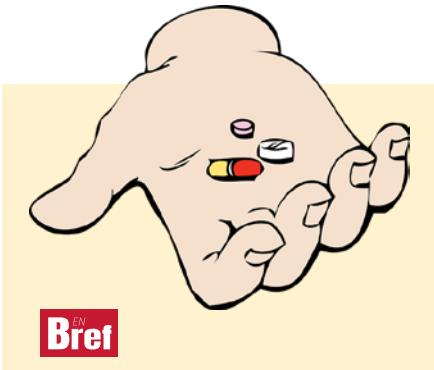
- la solidarité redistributive,
- l'organisation unique,
- la cotisation unique,
- la gestion démocratique par les bénéficiaires.

On passe d'une logique d'assurance où chacun·e cotise pour soi, au transfert social de solidarité.

Cet ouvrier devenu Ministre et dont l'engagement pour le vote de ce qui deviendra la réforme sociale la plus importante de notre pays, méritait quelque attention.

Louise GAVARY

(1) D'après l'étude d'Emmanuel Defouloy sur Ambroise Croizat, à lire ! Dans toutes les librairies



EN
Bref

LES MÉDICAMENTS : UN SCANDALE !

Depuis 2000, seuls 7 médicaments ont amené un progrès pour les soins. Mais entre 2000 et 2023, les dépenses de médicaments ont doublé de 15 à 33 milliards d'€.

Pendant ce temps, le modèle de l'industrie pharmaceutique a changé, passant de médicaments vendus en très grande quantité à des médicaments vendus très chers pour peu de patient·es (maladies rares et cancers). Entre 50 000 et 100 000 € par patient·e. Mais les médicaments ne sont pas à la hauteur des espérances. Les laboratoires veulent les commercialiser vite et faire des bénéfices importants.

L'industrie pharmaceutique la plus rentable au monde ne doit-elle pas être mieux contrôlée par les états, moins concentrée car ce domaine concerne le bien public ?

Christine CHAFIOL

EN Bref LA RADIOLOGIE EST TRÈS LUCRATIVE...

Un praticien hospitalier gagne environ 80 000 € par an et il doit assurer les gardes de nuit, les week-ends. Un radiologue en libéral dépasse les 210 000 € sans contrainte.

Concernant les autorisations d'équipement, les scanners sont majoritairement installés dans le privé, et les IRM encore plus : 276 contre 27 dans le secteur public. C'est la Sécurité Sociale qui rémunère très grassement la profession

du secteur privé (forfait pour l'investissement et paiement à l'acte).



On arrive à des sociétés qui achètent des machines mises à disposition des médecins pour faire profiter les actionnaires.

La SS ne pourrait-elle pas acheter en nombre les machines, bien les répartir sur le territoire afin de ne faire payer que l'acte médical aux patient·es et non l'amortissement d'investissement ?

Christine CHAFIOL



EN Bref MON COUP DE GUEULE !

Depuis quelques semaines les boomers et boomeuses sont pris·es pour cible. Et ma colère n'est pas isolée si j'en crois mon entourage.

Nous pensons que les propos de l'ex Premier Ministre François Bayrou méritent une sévère réaction des « affreux·ses boomers·euses » dont les carrières en tant qu'actif·ves n'ont pourtant pas été un long fleuve tranquille....

- point d'indice gelé,
- revalorisations tardives,
- postes aux concours insuffisants, etc...

Concernant les déjà retraité·es, selon l'âge, il faut rappeler qu'il·elles sont nombreux·ses à être parti·es en classe normale : sans HC, et pour les plus récents sans Cl. Exceptionnelle : grades qui n'existaient pas jusqu'en 1989 (HC), 2017 (classe Exc). Ils/elles vivent avec une pension qui reste et restera loin des montants actuels.

Les stigmatiser et les réduire à une génération d'enfants gâtés mérite pour le moins une – BELLE – mise au point historiquement documentée.

Martine SOREAU

EN Bref LE CADEAU EMPOISONNÉ QUE BAYROU ENVISAGEAIT POUR LES RETRAITÉ·ES !

- la non revalorisation des pensions,
- le maintien au même niveau de l'allocation de solidarité aux personnes âgées,
- le gel du barème de l'impôt sur le revenu,
- la transformation de l'abattement fiscal de 10 % en un abattement forfaitaire de 2 000€.

Ainsi 10 % des retraité·es seraient gagnant·es, 40 % perdant·es et pour les autres non-imposables rien ne changerait !

Quid de ces mesures pour le nouveau premier ministre ?

Christine CHAFIOL

EN Bref SALAIRES ET SYNDICALISATION

« Selon une étude (de l'ONU ndlr) consacrée aux évolutions des inégalités salariales pendant les années 1980 et 1990 » et portant sur 7 grands pays industrialisés, « la baisse du nombre de personnes syndiquées était l'élément qui entretenait la relation la plus étroite avec le creusement des écarts de revenus ».

Et une étude de l'OCDE de 2020 montre de façon claire que le niveau de syndicalisation et le niveau salarial - et donc par conséquent celui des retraites - sont fortement corrélés. Entre 1960 et 2010, la part des salaires dans le PIB s'affaiblit de 62,5 % à environ 58 %, en même temps que le taux global de syndicalisation passe de 20 % à 7,5 % des salari·es.

Qu'on se le dise !

Roland ROUZEAU

EN Bref LE PLUS ENSEMBLE POSSIBLE

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice l'ont « joué » ensemble les 23 et 24 juin 2025 sur les terres Toulonnaises pour leur conseil de fin d'année 24-25. Au sein du programme, une séquence proposée et animée par les retraité·es⁽¹⁾ concernant le point sur les retraites (conclave), sur la PSC, sur la Santé, sur l'Action.

Les actif·ves ont fortement apprécié cet apport d'informations exposées par leurs aîné·es. Ces dernier·ères⁽²⁾ avaient eux·elles-mêmes participé à une formation avec Christophe Prudhomme (CGT Santé) lors de la commission le 13 mai, à une journée de travail FSU PACA le 27 mai, consacrée aux « relations actifs retraités », et à

la place des retraités au sein de la FSU » animée par 2 membres de la commission nationale FSU retraité·es.

Et si ce rôle de « Passeur·se » prolongeait nos engagements pour la construction de nos futures luttes ENSEMBLE contre les attaques sur des dossiers qui concernent aussi les actif·ves ?

Fabienne RAIMBAULT (Var)

(1) Gilberte MANDON SNUipp Var, Fabienne RAIMBAULT SNEP Nice, Martine SOREAU SNEP Aix Marseille.

(2) Michel CREMONESI SNEP Aix Marseille, Fabienne RAIMBAULT SNEP Nice, Martine SOREAU SNEP Aix Marseille.

PALESTINE : L'URGENCE DE LA PAIX

Un État voyou, colonialiste, génocidaire...

Bientôt deux ans que le déluge s'est à nouveau abattu sur Gaza, n'épargnant ni la Cisjordanie, ni le Liban, ni la Syrie, ni le Yémen, ni l'Iran. Ce massacre très bien documenté pour qui veut se donner la peine de l'explorer, continue de nous glacer le sang ! Ignorant délibérément le droit international, Israël revendique envers et contre tous sa visée colonialiste, expansionniste et suprémaciste sur l'ensemble de la région. Plus le monde se révolte, plus Israël est isolé et plus il s'apprête à déferler sur Gaza, à humilier la population Palestinienne, à accroître ses visées colonialistes en lançant des nouvelles constructions à Jérusalem Est. Les pays occidentaux vont-ils continuer encore longtemps à soutenir Netanyahu qui serait dit-il « investi d'une mission historique et spirituelle, très attaché à la vision « du grand Israël », confirmant ainsi sa négociation avec plusieurs pays de la « relocalisation » des habitant·es de Gaza » ? L'énormité de cette imposture va-t-elle enfin s'effacer au profit de la reconnaissance urgente de la Palestine ?

Mais le peuple palestinien ne meurt pas en silence !

Des millions de citoyen·nes du monde entier manifestent sans relâche depuis presque deux ans pour la justice et le respect du droit international, malgré une répression hors norme, y compris en France. Sous des formes diverses,

ces mouvements populaires veulent rappeler à leur gouvernement leur responsabilité dans cette escalade meurtrière et crier leur opposition au manque d'engagement et au soutien quasi aveugle à Israël.

Des États (Irlande, Espagne, Suède, l'Australie récemment, ...) ont pris des positions courageuses pour dénoncer ces massacres, interdire les livraisons d'armes, demander à l'UE de revoir les accords commerciaux d'association. Malgré l'avis de la cour internationale de Justice qui affirme que l'occupation est illégale et constitue un crime de guerre et qui instruit le crime génocidaire, Israël continue de profiter de son impunité historique pour vider la Palestine de ses habitant·es. Il poursuit et amplifie l'occupation de la Cisjordanie, expulsant les populations, détruisant villages et camps de réfugié·es, semant la terreur parmi les populations. Dans quel pays du monde voit-on un voisin démolir les écoles, les universités, les hôpitaux, les infrastructures publiques, provoquer une famine ?

Des violations du droit international et humanitaire à la coopération professionnelle

Ayant effectué un séjour de coopération (SNEP/FSGT) en octobre, février et avril, nous avons pu constater une dégradation terrible de la situation qui atteint maintenant nos proches. Certains de nos collègues ou fils de nos collègues sont en prison, d'autres



n'ont plus de maison, d'autres ont assisté au meurtre de leur père ! L'armée sillonne les routes, bloque l'entrée des villes les enfermant encore plus localement. La vie de nos collègues dépend entièrement du bon vouloir de l'armée (ou des colons) impactant même leur présence dans leurs écoles.

Avec courage et détermination nos collègues et ami·es profs EPS, continuent leur engagement professionnel avec une énergie qui n'est pas celle du désespoir. Elles et ils savent que le droit est avec elles et eux, que rien ne les fera dévier de leur volonté de rester sur leur terre. Leur lutte est celle de tous les peuples opprimés, invisibilisés et dont les droits sont bafoués.

Pour nous, équipe coopérante, toutes ces rencontres ont une portée qui dépasse le sport : elles sont aussi des gestes de résistance collec-

tive, de réappropriation de l'espace, des moments de lien humain, où l'on tisse des solidarités inter-territoriales et où on construit un avenir commun malgré les murs.

Nous avons un besoin impérieux de continuer ce travail qui est à la fois une ressource pour continuer à réclamer que la justice doit être appliquée, et pour que nos collègues Palestiniens·nes soient convaincu·es de notre solidarité infaillible.

Palestine vivra !

Nina CHARLIER

SYNDICALISATION AU 1^{er} JUILLET 2025

Au 1^{er} juillet 2025, 1 227 retraité·es sont syndiqué·es au SNEP-FSU. 65 d'entre eux et d'entre elles ont pris leur retraite en septembre 2024. Soit 65 % de l'ensemble des collègues parti·es à la retraite en 2024.

- 13 se sont resyndiqué·es
- 123 ne sont pas à jour (dont 34 nouveaux·elles).

L'âge tardif des départs à la retraite se confirme :

- 68 ans : 1 homme
- 66 ans : 4 hommes
- 65 ans : 7 hommes / 3 femmes
- 64 ans : 9 hommes / 7 femmes
- 63 ans : 13 hommes / 14 femmes
- 62 ans : 9 hommes / 6 femmes
- 61 ans : 3 hommes / 3 femmes
- 60 ans : 1 femme

Bien que le nombre de départs à la retraite chute de 149 en 2013 à 99 en 2024, le pourcentage des actif·ves partant à la retraite et qui restent syndiqué·es est stable, les ancien·nes

confortent leur ancrage au SNEP-FSU.

C'est un formidable encouragement à poursuivre notre implication dans les luttes. C'est aussi garder des liens forts avec les actifs et les actives confronté·es à de nouvelles difficultés, et mener des combats communs.

Des raisons de se syndiquer :

Pour les retraité·es : année blanche, gel des pensions, suppression de l'abattement fiscal de 10 %, remise en cause de l'ALD sont dans les tiroirs.

En dramatisant la question de la dette publique, en construisant un récit de culpabilisation pour instaurer des années d'austérité, le gouvernement s'attaque à la globalité de notre système social, protection sociale, services publics, droits sociaux et environnementaux.

La situation nationale, internationale, la montée des extrêmes droites, la haine de l'autre ; la remise en cause par des ministres des décisions de justice, affaiblissent la démocratie.

Défendre notre modèle social, le promouvoir dans cette période d'instabilité généralisée n'est pas à contre-courant. Ces combats pour

notre avenir, nos conditions de vie, sont autant de messages d'espoir pour toutes celles et tous ceux qui, dans leur propre pays, sont en souffrance. La France ne sera que plus forte sur la scène internationale quand elle pourra s'ériger comme un exemple démocratique soucieux de chacun et chacune. Il y a beaucoup à faire, des échéances sont devant nous et nous devons peser pour un changement d'orientation politique global (économique, politique, écologique...).

Ensemble, toujours plus nombreux et nombreux, poursuivons les luttes pour plus de justice, d'égalité et contre les mensonges, les reculades de nos gouvernants.

À celles et ceux qui ne sont pas resyndiqué·es,

**REJOIGNEZ LE SNEP-FSU,
C'EST PLUS QUE JAMAIS VITAL
POUR LA DÉMOCRATIE !**

Louise GAVARY



Syndicalisation 2025-2026 (secteur retraité·es)

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
	Nom		
	Nom de naissance		
	Prénom		
	Adresse complète		
	Mail		
	Téléphone fixe		
Téléphone portable			
Bulletin	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...		
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefsu.fr/espace-membre/ .		
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefsu.fr/espace-membre/ .		

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2025-2026

Retraité·e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe4	92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe8	152 €
	Inférieur à 1051 € → groupe1	47 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe5	107 €
	Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe2	62 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe6	122 €
	Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe3	77 €	Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe7	137 €
			Supérieur à 3 301 € → groupe11	197 €

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements : Indiquez le 1er mois de prélèvement :

2/ **En ligne** sur le site <https://lesite.snefsu.fr/sujets/le-snef-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) : (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

PRÉLEVEMENT MANDAT	
SEPA Single Euro Payments Area	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
Une demande de remboursement doit être présentée : <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de début de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/> MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INScrire ICI → _____	

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

CULTURE & VOUS

Quelques suggestions de lecture et de festivals...

par Patrick CHEVALLIER et Roland ROUZEAU

CINÉMA, DEUX FESTIVALS

Ce sont deux festivals de cinéma, enracinés dans le tissu social ouvrier et populaire de la Lorraine du Nord, ancienne terre de fer et d'acier, tout près des frontières du Luxembourg, de l'Allemagne et de la Belgique.



Le 48^{ème} festival du Film italien de Villerupt (54)

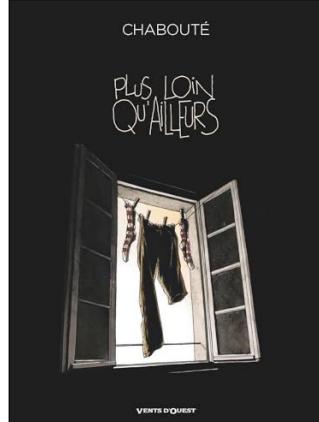
Il se tiendra du 24 octobre au 11 novembre. Il rendra hommage cette année au réalisateur Marco Bellocchio pour l'ensemble de son œuvre. Il s'appuie sur la très forte communauté issue de l'immigration italienne très impliquée dans la vie économique, syndicale, politique, culturelle du bassin minier (fer) et industriel. La fin du fer et de l'acier n'ont pas tué le festival !



La 36^{ème} édition du festival du film arabe de Fameck (57)

Il aura lieu du 2 au 12 octobre. Il met à l'honneur cette année, le Liban. Il a été créé à l'initiative de La Ligue de l'Enseignement-FOL de Moselle et du centre social et culturel de Fameck, cité dont l'essor a culminé dans les années 60 avec le boom de la sidérurgie. Le directeur du centre de l'époque, prêtre ouvrier, a réussi à tisser des liens forts avec la population immigrée, d'origine maghrebine et essentiellement musulmane, et à l'intégrer à l'activité du festival.

Oui, l'immigration est aussi une richesse culturelle.



“Plus loin qu'ailleurs”

de Christophe CHABOUTÉ

Les bandes dessinées de Chabouté ont toutes en commun d'être réalisées en noir et blanc et de magnifier les « petites choses » du quotidien.

Comme pour ses précédents ouvrages, j'ai pris un immense plaisir à la lecture de *Plus loin qu'ailleurs*.

L'histoire commence mal : un modeste gardien de parking, dessinateur à ses heures perdues a décidé pour ses vacances de s'offrir un trek en Alaska. La faillite soudaine de la compagnie aérienne et une chute dans l'escalator de l'aéroport vont le forcer à rester sur place. Avec sa jambe plâtrée et ses béquilles, il va cependant ne pas rentrer chez lui mais occuper une chambre d'hôtel à quelques encablures de son domicile.

Lors des sorties quotidiennes qu'il effectue alors dans son environnement proche, il va observer, se questionner, s'émerveiller et finir par réaliser un carnet de voyage de son quotidien.

Dans cette bande dessinée, il y a peu de mots mais des silences, des regards. Il y a la réverie, l'émotion et une grande humanité.

Un ouvrage que j'ai trouvé délicat et bouleversant.



“Nous traverserons des orages”

d'Anne-Laure BONDOUX

Le bandeau qui apparaît sur cet ouvrage met en avant son statut de « pépite d'or 2023 » du salon du livre et de la presse jeunesse de Seine-Saint-Denis, mais la lecture de ce magnifique roman me semble adaptée à toutes les catégories d'âge.

Cette saga parcours l'histoire d'une famille sur 4 générations depuis la « Grande Guerre » jusqu'aux années 2020. On y suit les parcours mouvementés des membres de la famille Balaguère, de ces vies marquées par la souffrance, les secrets cachés, les conflits, les passions etc...

Ce roman consiste en une longue lettre adressée à Saule, de la dernière génération de cette famille, pour lui expliquer d'où il vient et ce qu'il doit porter.

Les traumatismes des membres de cette famille et notamment celles des hommes renvoient aux événements qui jalonnent notre histoire mais aussi par leur parcours de vie. Parcours marqués par des secrets, des fantômes, des passions et des orages....

Ce roman polyphonique qui nous parle aussi de transmission, de traumatismes est effectivement une vraie PÉPITE.